

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 98 (1953)
Heft: 5

Artikel: Défense occidentale : une phase d'extension : l'Allemagne-les Balkans-
l'Extrême-Orient
Autor: Pergent, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense occidentale

Une phase d'extension

L'ALLEMAGNE - LES BALKANS - L'EXTRÊME-ORIENT

Il semble bien qu'une nouvelle phase, dont les prémices n'étaient d'ailleurs pas invisibles, s'ouvre maintenant. Elle peut être appelée phase d'extension du Pacte de sécurité à des pays ou des régions qui organiquement et directement ne font pas partie du Traité de l'Atlantique-Nord. Sans doute pendant longtemps encore, leur intégration militaire ne pourra être obtenue que par des liens indirects et par de véritables biais politiques.

Cette nouvelle phase ne doit naturellement pas être considérée comme faisant suite à l'achèvement d'une période précédente. Cette dernière se poursuit. Seule la structure générale de la Défense atlantique est construite ; et un long travail en profondeur reste nécessaire pour atteindre le niveau jugé suffisant. Cet effort continue. Il est souvent d'autant moins visible et d'autant plus « secret » que précisément il touche dans le détail l'organisation même des unités et la création de moyens. Les résultats d'ensemble en sont connus, ainsi que leurs grandes tendances, mais non l'état précis des réalisations internes, jalousement préservées de toute publicité. Ainsi le SHAPE, au début très désireux d'exposer son rôle, ne donne plus maintenant que des informations très générales ; nominations, mutations dans les hauts commandements, qui pratiquement n'influent plus guère le travail d'équipement, d'armement et d'organisation en cours. Il a paru utile d'insister sur ce point, car fréquemment se font jour des critiques qui dénotent surtout et uniquement l'impatience d'être à l'abri d'une solide défense.

L'extension de la Défense occidentale porte actuellement sur les points suivants : en Europe, la mise en état de défense de l'Allemagne fédérale de Bonn et son territoire, — l'armée européenne, dont il est beaucoup parlé en ce moment, n'étant en fait que le moyen pratique de réaliser ce réarmement allemand — ; dans les Balkans, la coopération des forces militaires de la Yougoslavie, qui nécessite un ajustement délicat avec celles des autres partenaires méditerranéens et balkaniques ; et enfin en Extrême-Orient le problème d'ensemble de la défense asiatique et du Pacifique, et tout particulièrement la très grave et interminable affaire indochinoise.

L'ALLEMAGNE ET L'ARMÉE EUROPÉENNE

L'expression « Armée européenne », très commode dans le langage courant, est fautive. Il ne s'agira pas d'une armée dans le sens habituel d'un tout indivisible, manœuvrant dans le cadre de ses propres commandements hiérarchisés et commandée par son général en chef. Il faut y voir essentiellement un statut auxquels seront soumis indifféremment les éléments nationaux entrant dans une communauté. L'appellation officielle est en effet : « Communauté Européenne de Défense » (C.E.D.), qui répond exactement à son objet. Au lieu d'une armée proprement dite, ce sera en définitive un Ministère de la Défense, sur un plan supranational européen, fournisseur d'unités à un commandement déjà existant, le SHAPE, lui-même en grande partie extra-européen et émanation du Traité de l'Atlantique-Nord.

En prenant la question sous un autre aspect et sur la base de ce traité, celle-ci se présente de la manière suivante : quatorze pays dits atlantiques participent aux organismes supérieurs du pacte qui sont : au point de vue politique, le NATO ou l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord) ; et au point de vue militaire, le « Standing Group » à Washington, et un commandement, le SHAPE à Rocquencourt, dont le chef (Général Ridgway) est désigné par le sigle de SACEUR

(Supreme Allied Commander Europe) ; enfin, parallèlement à lui, deux commandements navals.

Treize de ces quatorze membres (l'Islande en moins) mettent à la disposition de l'alliance des contingents militaires, d'ailleurs fort variables. Il s'agissait d'obtenir en plus la participation d'un nouveau semi-adhérent : l'Allemagne fédérale de Bonn, sans que celle-ci fût signataire du traité lui-même. Pour ce faire, il a été imaginé que cinq des membres du traité, européens continentaux, se groupent en une communauté à laquelle pourrait participer l'Allemagne fédérale. Théoriquement celle-ci y entre en recouvrant sa souveraineté et à égalité des droits. Mais pratiquement ces derniers, dans le domaine militaire, seront limités. Théoriquement les autres membres se soumettent à ce même statut limitatif commun ; mais pratiquement ils conservent des droits particuliers quant à leur défense à l'extérieur de l'Europe, qui d'ailleurs dès maintenant échappe... au SHAPE.

La comparaison la plus valable au sujet de la C.E.D. peut être faite avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier, maintenant entrée en vigueur et réunissant les six mêmes pays, qui comptent au total 155 millions d'habitants. Comme elle, la C.E.D. tend vers un objectif lointain de fédération ou de confédération d'Etats européens. Et toujours, finalement, l'intégration de l'Allemagne fédérale.

Toutes les discussions et négociations actuelles portent somme toute sur la délimitation entre les droits théoriques et leur application pratique, avec cette circonstance aggravante que les plus profondes différences de situation ressortent entre la France et l'Allemagne. Et, en fait, il existe un traité instituant la C.E.D. et un certain nombre de protocoles et déclarations annexes signés par les six gouvernements respectifs, mais non encore ratifiés par les Parlements. De multiples raisons d'ordre moral, ou même historique, retardent les ratifications, qui semblent toutefois devoir enfin être acquises après d'ultimes ajustements.

Ainsi l'Allemagne mettra sur pied douze divisions, appelées « groupements » (France, 14 ; Italie, 12 et Benelux, 5). Il n'existera pas d'unités supérieures à ces groupements de « nationalité homogène », en ce qui concerne aussi bien l'Allemagne que les autres membres. Par contre, la France et l'Italie ont déjà pris rang pour l'attribution de commandements supérieurs. L'Allemagne pourra difficilement être toujours exclue d'une répartition, encore incomplète, de commandements de groupes d'armées, d'armées et de corps d'armée. De plus il est prévu que les unités organiques non endivisionnées entrant dans la composition de ces unités supérieures, seront fournies par les membres de la C.E.D. au prorata de leurs contingents nationaux.

Cette question de la C.E.D., et subsidiairement du réarmement allemand, se résume en quelques grands traits qui par la suite pourront être utilement approfondis :

- l'Allemagne entrera dans la C.E.D. d'une manière honorable et sans discrimination fondamentale ;
- par la force des choses elle aura peu à peu accès, même indirectement, aux organismes supérieurs (SHAPE et peut-être NATO) ;
- par contre, tous les éléments militaires qu'elle fournira à la coalition seront strictement intégrés et dans l'incapacité absolue d'agir d'une manière autonome ; d'ailleurs, l'étranglement de son territoire du Rhin à la Thuringe (160 kilomètres) lui interdirait toute opération stratégique isolée de la moindre envergue ;
- la faiblesse de la C.E.D. provient de l'absence de l'Angleterre qui aurait pu s'interposer et atténuer un antagonisme franco-allemand ;
- à défaut, il aurait fallu une entente de la France et de l'Allemagne, qui en seront les principaux partenaires, mais que l'état des esprits n'a pas rendu possible après deux guerres et surtout les rigueurs de l'occupation nazie.

LA YOUGOSLAVIE ET LES BALKANS

Dans les Balkans il s'agit également d'un pays à intégrer militairement dans la défense de l'Occident ; et le seul qui ne le soit pas dans la chaîne défensive allant du Cap Nord de Norvège jusqu'à l'extrémité orientale de l'Anatolie turque. Il y a bien encore l'Autriche ; toutefois, la partie la plus facile à défendre de son territoire est tenue par des forces occidentales susceptibles d'être très vite renforcées.

L'intégration de la Yougoslavie ne se heurte à aucune objection ou prévention du côté occidental, au contraire. Mais, à l'opposé de l'Allemagne, c'est elle-même qui ne désire pas adhérer formellement, surtout pour des raisons de politique intérieure, au système politique qu'est l'alliance atlantique. Par contre, elle se montre de plus en plus disposée, après une évolution s'étendant sur plusieurs années, à lier l'action de ses forces à celles de l'Occident et plus particulièrement à celles de ses voisins balkaniques du sud. On en est là au stade ayant précédé les deux guerres mondiales, où des « alliés » se bornaient, après une entente politique, aux contacts et études des états-majors. Sur le plan politique, la seule difficulté subsistant encore provient de l'antagonisme italo-yougoslave au sujet de Trieste. Elle ne porte pas à conséquence immédiate sur le plan militaire, car d'une part la jonction avec les forces de l'Occident s'opérerait précisément en Autriche méridionale ; et d'autre part, la Yougoslavie recherche surtout une coopération efficace avec ses voisins méridionaux, la Grèce et la Turquie. Enfin, au point de vue des grands commandements de l'alliance atlantique, elle entrera tout naturellement dans la sphère de celui du Sud-Europe (ou Flanc-Sud ; Amiral Carney — U.S. — à Naples) et ses commandements subordonnés : « Sud-Est-Europe » (Smyrne et Salonique) et « Terrestre Sud-Europe » ; toutefois, ce dernier étant presque exclusivement italien, la Yougoslavie s'y relierait difficilement.

Tel est donc le cadre « atlantique ». Par contre, en elle-même, la défense de la Yougoslavie présente un problème d'une amplitude considérable, pour ainsi dire à la démesure des possibilités du pays. La région montagneuse, que le fantassin yougoslave a toujours défendue avec une énergie indomptable, est adossée à l'Adriatique. Au contraire, ses frontières vers l'est s'étendent dans des vallées et des plaines, dont certaines largement ouvertes : Save et Danube. Et ce sur environ mille kilomètres, face à trois satellites soviétiques : Hongrie, Roumanie et Bulgarie. La longueur de ces frontières est presque égale à celle du barrage européen de Lubeck à Trieste. En outre, la Yougoslavie a dans son dos le « nid d'aigles » albanais sous emprise de l'URSS, soit encore plus de trois cents kilomètres de frontière; l'URSS y a réaménagé la base navale de Valona, qu'elle ravitaille par voie aérienne, et où elle entreprendrait des forces sous-marines pouvant menacer les communications méditerranéennes. Enfin, les deux voisins du sud se trouvent placés dans une situation assez excentrique. Le grand axe de communication balkanique Trieste-Belgrade-Salonique est exposé de toutes parts. Une offensive soviéto-bulgare serait susceptible de ruiner tout le système occidental défensif des Balkans.

Ainsi on admet facilement que la seule défense possible de la Yougoslavie et de ses voisins devrait reposer sur deux offensives préalables : une gréco-yougoslave contre l'Albanie ; et l'autre des trois alliés balkaniques contre la Bulgarie, afin de dégager l'étroite bande de terre du Bosphore à Salonique. Ce théâtre serait donc beaucoup plus favorable à des procédés offensifs — car les forces alliées convergeraient — qu'à une défensive statique, où au moindre repli elles devraient opérer sur des axes divergents. De toutes manières l'ajustement des relations politiques des partenaires balkaniques et la mise au point des études et plans des états-majors, entre ces pays et avec les commandements atlantiques, revêtent donc une importance considérable. L'extension indirecte du Pacte à

la Yougoslavie découle de la même nécessité que celle concernant l'Allemagne de Bonn.

L'EXTRÊME-ORIENT ET LA DÉFENSE ASIATIQUE

En Extrême-Orient, il ne saurait être question d'une même extension du Traité de l'Atlantique-Nord, d'autant moins que les Etats-Unis y ont déjà jeté les premiers fondements d'un autre Pacte, celui du Pacifique, réunissant quelques puissances sous l'appellation de ANZUS (Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis). Il serait très heureux cependant que fût réalisée face à la Chine une meilleure coordination des opérations défensives que les Occidentaux doivent y soutenir. C'est sans doute le but auquel tendent des négociations en cours et des voyages d'informations de personnalités importantes.

Comme toujours le problème y est fort ardu et compliqué. Et les situations de base très différentes les unes des autres : les Etats-Unis sous l'égide des Nations-Unies défendent la Corée et, pour leur propre compte, contrôlent le Japon et président à son réarmement. La France défend la position-clé de l'Indochine au détriment de sa défense européenne. L'Angleterre, la mieux servie, n'a eu que la Malaisie à débarrasser des troubles et guérillas communistes ; par contre, dans ces régions, elle joue un rôle presque intermédiaire entre ceux des pays occidentaux et de la Chine communiste, où elle cherche à maintenir envers et contre tout sa base stratégique et son comptoir commercial de Hong-Kong.

Le centre de gravité de la lutte contre les entreprises des semi-satellites de la Chine s'est nettement déplacé de Corée en Indochine. Il paraît impossible que les Sino-Coréens puissent reprendre l'offensive ; même y réussiraient-ils victorieusement que la position stratégique de l'archipel japonais en limiterait sérieusement les conséquences. Sur le théâtre indo-chinois, très étendu, une stabilisation est beaucoup plus difficile à obtenir et le moindre repli ferait courir un grave danger à tout ce qui a été appelé le « Sud-Est asiatique » : Thaïlande, Birmanie, Malaisie, Indes..

L'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration américaine a déclenché aussi bien une révision des conceptions qu'un renouveau d'activité. Les Etats-Unis recherchent tous les moyens valables en vue de durcir leur position : une offensive limitée en Corée semble avoir des adeptes, la « déneutralisation » de Formose — sans grande portée pratique — telle qu'elle apparaît maintenant, l'armée nationaliste chinoise n'étant pas de taille à reconquérir le continent — n'en présente pas moins un élément nouveau pour l'avenir par la menace qu'elle fera peser sur la Chine ; celle-ci sera obligée d'immobiliser des forces de surveillance ; de plus, des bombardements d'une aviation stratégique, que les Etats-Unis paraissent décidés à créer dans la grande île, peuvent paralyser les rares voies de communication chinoises.

Présentement le point délicat est donc le Sud-Est asiatique. La solution envisagée est celle déjà préconisée par le Maréchal de Lattre : la création d'un organisme de coordination franco-anglo-américain avec constitution d'une réserve stratégique permettant de redresser rapidement s'il y a lieu une situation compromise. Le simple fait de l'existence d'une telle réserve rendrait déjà vaine la pression Vietminh-Chine contre le delta tonkinois, puisque de toutes manières elle serait vouée à être battue puissamment.

Enfin, la grande tendance qui se dégage actuellement dans ces régions est de faire participer au maximum aux opérations des forces autochtones. Or, il s'agit d'une œuvre de longue haleine. Plus tôt elle sera entreprise, et plus tôt elle pourra servir. C'est une mesure pouvant avoir effet et utilité appréciables dans l'avenir. Car il faut bien admettre que l'Union Soviétique a réussi le tour de force d'obliger l'Occident à subvenir à un réarmement prodigieux en guerre froide, qui est pourtant encore la paix, tout en lui faisant distraire ses forces dans des opérations en Extrême-Orient : pas tout à fait la guerre chaude, mais déjà fort tiède.

J. PERGENT